DÉLIBÉRATION N°CP 2021-392
DU 22 SEPTEMBRE 2021

PNR : PROGRAMME D'ACTIONS 2021 DU PNR DU VEXIN FRANÇAIS - COMMERCES DE PROXIMITÉ : 4ÈME AFFECTATION 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU les lignes directrices de la communauté concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales (JOUE du 01/07/2014 – 2014/C 204/01) ;

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013 ;

VU la circulaire du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 et suivants et R333-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret du 30 juillet 2008 portant classement du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU le décret n° 2011-465 du 27 avril 2011 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

VU le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux ;

VU le décret n° 2018-751 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

VU le décret n° 2018-752 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération n° CR 125-07 du 16 novembre 2007 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération n° CR 53-10 du 1er octobre 2010 relative au Parc naturel régional du Gâtinais français : approbation du projet de charte révisée et renouvellement du classement du parc ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 09-16 du 17 mars 2016 portant doublement des aides aux territoires ruraux ;

VU la délibération n° CP 16-468 du 21 septembre 2016 modifiée portant mise en œuvre opérationnelle du dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural, et contribution des parcs naturels régionaux à la revitalisation commerciale en milieu rural ;

VU la délibération n° CP 2020-044 du 4 mars 2020 relative à la rémunération des stagiaires et frais de gestion 1ère affectation et à la convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

VU la délibération n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 portant adoption des orientations régionales relatives aux contrats des PNR 2021-2023 et engagement de la procédure de classement du PNR de la Brie et des deux Morin ;

VU la délibération n° CR 2020-070 du 16 décembre 2020 portant approbation des avenants au CPER 2015-2020 sur les domaines Transports, Enseignement supérieur et Recherche, Transition écologique et énergétique, et Territorial ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-052 du 21 juillet 2021 : « Lutter contre les fractures » ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-232 du 22 juillet 2021 relative à l'agriculture et ruralité – Soutien aux PNR – Commerces de proximité – Bâti agricole en milieux rural – Contrats ruraux ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la région ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la ruralité, du commerce et de l'artisanat ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-392 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif **« Sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural »**, au financement des projets portés par des entreprises et des communes et détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **431 920,25 €.**

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 € à la signature avec les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention-type, adoptée par délibération n° CP 16-468 du 21 septembre 2016 modifiée et susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de 431 920,25 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300108 « Sauvegarde des commerces de proximité » du budget 2021.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif **« Soutien aux parcs naturels régionaux »,** au financement des 2 actions détaillées en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution au SMAG du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français d'une subvention d'un montant total maximum de **166 500 €,** dans le cadre du montant plafond annuel du contrat de Parc.

Affecte, au titre du programme d'actions 2021 en faveur du SMAG du PNR du Vexin français un montant de 166 500 € d'autorisations de programme disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme PR 76-002 (476002) « Parcs naturels régionaux », action 476002046 « Soutien aux programmes d'investissement » du budget 2021.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020 prorogé, volet 6 « Territorial », sous-volet 62 « Accompagner les territoires péri-urbains ruraux et les pôles de centralité » et action 623 « Parcs naturels régionaux ».

Article 3 :

Décide de modifier la fiche-projet n° 21003754 approuvée par délibération n° CP 2021-157 du 1er avril 2021 susvisée, telle qu'elle figure en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projet à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121487-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projets Commerces de proximité

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX057296 - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural - COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE - Création d'une boulangerie

Dispositif : Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural (n° 00000970)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	434 607,00 € HT	34,51 %	150 000,00 €
		Montant total de la subvention	150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VALENCE EN BRIE
Adresse administrative : PLACE DE L'ÉGLISE
77830 VALENCE EN BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre RACINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'une boulangerie

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 16 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer le lancement de l'activité, le bénéficiaire a sollicité la possibilité de pouvoir démarrer les travaux, dès le début du mois de juillet 2021, avant la commission permanente du 22 septembre 2021.

Description :
Il s'agit d'un projet de création d'une boulangerie dans la commune rurale de Valence-en-Brie (1 024 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 434 607 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 50 %, soit un montant maximum de 150 000 € (montant plafonné).

Localisation géographique :
- VALENCE-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	434 607,00	100,00%
Total	434 607,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	150 000,00	34,51%
Subvention départementale sollicitée	30 000,00	6,90%
Autofinancement	254 607,00	58,58%
Total	434 607,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX058196 - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural - COMMUNE D'ITTEVILLE - Réhabilitation de trois locaux commerciaux communaux

Dispositif : Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural (n° 00000970)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	499 203,00 € HT	30,05 %	150 000,00 €
		Montant total de la subvention	150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ITTEVILLE
Adresse administrative : 103 RUE SAINT GERMAIN
91760 ITTEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François PAROLINI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Réhabilitation de trois locaux commerciaux communaux

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 1 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit d'un projet de réhabilitation de trois locaux commerciaux communaux dans la commune rurale d'Itteville (6 598 habitants) en Essonne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 499 203 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 50 %, soit un montant maximum de 150 000 € (montant plafonné).

Localisation géographique :
- ITTEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	499 203,00	100,00%
Total	499 203,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	150 000,00	30,05%
Autofinancement	349 203,00	69,95%
Total	499 203,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX057857 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - Sébastien SCHAAL - Reprise d'une boulangerie : acquisition d'équipements professionnels

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	77 713,35 € HT	30,72 %	23 874,00 €
		Montant total de la subvention	23 874,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AU BOM BON PAIN
Adresse administrative : 49 RUE GRANDE
77720 BOMBON
Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Sébastien SCHAAL, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Reprise d'une boulangerie : acquisition d'équipements professionnels

Dates prévisionnelles : 15 juin 2021 - 30 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité de l'activité, le bénéficiaire a sollicité la possibilité de pouvoir démarrer les travaux, dès le mois de juin 2021, avant la commission permanente du 22 septembre 2021.

Description :
Il s'agit de la reprise d'une boulangerie, fermée depuis 2019, et de l'acquisition d'équipements professionnels dans la commune rurale de Bombon (973 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total de la subvention s'élève à 23 874 € et se décompose de la manière suivante :
- un montant total des investissements éligibles de 76913,35 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 23 074 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € correspondant à la prestation d'ingénierie déployée par la CMA de Seine-et-Marne.

Localisation géographique :

- BOMBON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	76 913,35	98,97%
Achats d'études et prestations de services	800,00	1,03%
Total	77 713,35	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	28 039,35	36,08%
Autofinancement	25 000,00	32,17%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	23 874,00	30,72%
Subvention régionale (prestation ingénierie)	800,00	1,03%
Total	77 713,35	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	830,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX057860 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - LARDE CELINE SARL - Rénovation et mise aux normes d'un salon de coiffure

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	17 260,00 € HT	30,00 %	5 178,00 €
		Montant total de la subvention	5 178,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LARDE CELINE SARL
Adresse administrative : 10 AVENUE DE LA GARE
77230 SAINT MARD
Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Céline LARDE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Rénovation et mise aux normes d'un salon de coiffure

Dates prévisionnelles : 8 juin 2021 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité de l'activité, le bénéficiaire a sollicité la possibilité de pouvoir démarrer les travaux, dès le juin 2021, avant la commission permanente du 22 septembre 2021.

Description :
Il s'agit d'un projet de rénovation et de mise aux normes d'un salon de coiffure situé dans la commune rurale de Saint Mard (3 931 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 17 260 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 5 178 €.

Localisation géographique :
- SAINT-MARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	17 260,00	100,00%
Total	17 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	12 082,00	70,00%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	5 178,00	30,00%
Total	17 260,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX057863 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - C. KOYA EURL CCG - Modernisation, mise aux normes et aménagements d'un salon de coiffure

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	105 291,18 € HT	30,00 %	31 587,35 €
		Montant total de la subvention	31 587,35 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCG
Adresse administrative : 44 PLACE DE LA LIBERATION
78270 BONNIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Charlotte GARCIA, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Modernisation, mise aux normes et aménagements d'un salon de coiffure

Dates prévisionnelles : 17 octobre 2021 - 21 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit d'un projet de modernisation, mise aux normes et aménagements d'un salon de coiffure situé dans la commune rurale de Bonnières-sur-Seine (4 738 habitants) dans les Yvelines.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 105 291,18 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 31 587,35 €.

Localisation géographique :
- BONNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	105 291,18	100,00%
Total	105 291,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	50 000,00	47,49%
Autofinancement	23 703,83	22,51%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	31 587,35	30,00%
Total	105 291,18	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX058197 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - François Luc THOUVENIN - Boulangerie - Acquisition d'un four et d'une armoire de fermentation

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	45 680,00 € HT	30,00 %	13 704,00 €
		Montant total de la subvention	13 704,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THOUVENIN FRANCOIS LUC
Adresse administrative : 34 RUE CHEF DE VILLE
77730 SAACY SUR MARNE
Statut Juridique : Entrepreneur individuel
Représentant : Monsieur François Luc THOUVENIN

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'un four et d'une armoire de fermentation

Dates prévisionnelles : 2 août 2021 - 16 août 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité de l'activité, le bénéficiaire a sollicité la possibilité de pouvoir démarrer les travaux, dès le mois d'août 2021, avant la commission permanente du 22 septembre 2021.

Description :
Il s'agit d'un projet d'acquisition d'un four et d'une armoire de fermentation pour une boulangerie située dans la commune rurale de Saâcy-sur-Marne (1 853 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 45 680 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 13 704 €.

Localisation géographique :
- SAACY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	45 680,00	100,00%
Total	45 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	31 976,00	70,00%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	13 704,00	30,00%
Total	45 680,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX058524 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - ABIT VALENTIN - Acquisition d'un distributeur de fruits et légumes

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	32 718,00 € HT	30,00 %	9 815,40 €
		Montant total de la subvention	9 815,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABIT VALENTIN
Adresse administrative : VALENTIN ABIT
77320 BETON BAZOCHES
Statut Juridique : Entreprise Individuelle
Représentant : Monsieur Valentin ABIT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'un distributeur de fruits et légumes

Dates prévisionnelles : 30 septembre 2021 - 1 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit d'un projet d'acquisition d'un distributeur automatique de fruits et légumes dont la vocation est de permettre l'accès à des productions locales de fruits, de légumes et de productions variées du territoire.
Ce distributeur automatique sera installé dans la commune rurale de Ferrières-en-Brie (3 516 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 32 718 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 9 815,40 €.

Localisation géographique :
- FERRIERES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	32 718,00	100,00%
Total	32 718,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale (investissements)	9 815,40	30,00%
Emprunt bancaire	22 902,60	70,00%
Total	32 718,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX058805 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - SAS LA FERME DE COURBERONNE - Création d'un espace pour casiers en distribution automatique de produits locaux

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	73 692,00 € HT	30,00 %	22 107,60 €
		Montant total de la subvention	22 107,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FERME DE COURBERONNE
Adresse administrative : 48 RUE DE LAGNY
77600 JOSSIGNY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Benoit CORMAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un espace pour casiers en distribution automatique de produits locaux

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit d'un projet de création d'un espace dédié pour des casiers de distribution automatique de produits locaux issus des exploitations et producteurs riverains.

Ce projet se situe dans la commune rurale de Jossigny (680 habitants) en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 73 692 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 22 107,60 €.

Localisation géographique :
- JOSSIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	73 692,00	100,00%
Total	73 692,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	16 760,00	22,74%
Autofinancement	34 824,40	47,26%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	22 107,60	30,00%
Total	73 692,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX058875 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - SARL NACHRISTACOZI - Restaurant traditionnel – Rénovation et modernisation du restaurant

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	30 689,68 € HT	30,00 %	9 206,90 €
		Montant total de la subvention	9 206,90 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL NACHRISTACOZI
Adresse administrative : 5 RUE DU VILLAGE
78720 LA CELLE LES BORDES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Christophe CORNIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Restaurant traditionnel – Rénovation et modernisation du restaurant

Dates prévisionnelles : 30 septembre 2021 - 30 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Il s'agit d'un projet de rénovation et modernisation d'un restaurant traditionnel situé dans la commune rurale de La-Celle-les-Bordes (689 habitants) dans les Yvelines.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements éligibles est de 30 689,68 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 9 206,90 €.

Localisation géographique :
- LA CELLE-LES-BORDES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	30 689,68	100,00%
Total	30 689,68	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	21 482,78	70,00%
Subvention régionale (investissements)	9 206,90	30,00%
Total	30 689,68	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° EX059187 - Aide aux commerces de proximité en milieu rural - POISSONNERIE DE L'EGLISE - Création d'une poissonnerie : aménagements et équipements

Dispositif : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural (n° 00000971)
Délibération Cadre : CR 2021-052 du 21/07/2021
Imputation budgétaire : 905-53-204161-153001-1700
Action : 15300108- Sauvegarde des commerces de proximité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	52 956,69 € HT	31,06 %	16 447,00 €
		Montant total de la subvention	16 447,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POISSONNERIE DE L'EGLISE
Adresse administrative : 21 RUE CHARLES DE GAULLE
91530 SAINT CHERON
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame LEILLA BELHADJ-ADDA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'une poissonnerie : aménagements et équipements

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 1 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité de l'activité, le bénéficiaire a sollicité la possibilité de pouvoir démarrer les travaux, dès le début du mois de septembre 2021, avant la commission permanente du 22 septembre 2021.

Description :
Il s'agit d'un projet de création d'une poissonnerie avec la réalisation de travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements professionnels, située dans la commune rurale de Saint Chéron (5 211 habitants) dans l'Essonne.
Ce projet a par ailleurs été accompagné par la CMA de l'Essonne.

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total de la subvention s'élève à 16 447 € et se décompose de la manière suivante :
- un montant total des investissements éligibles de 52 156,69 € HT, auquel s'applique un taux d'intervention de 30 %, soit un montant maximum de 15 647 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € correspondant à la prestation d'ingénierie déployée par la CMA de l'Essonne.

Localisation géographique :
- SAINT-CHERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	52 156,69	98,49%
Achats d'études et prestations de services	800,00	1,51%
Total	52 956,69	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	36 509,69	68,94%
Subvention régionale (travaux, achat d'équipements…)	15 647,00	29,55%
Subvention régionale (prestation ingénierie)	800,00	1,51%
Total	52 956,69	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €

Annexe 2 : Fiche-projet Subvention complémentaire en investissement PNR du Vexin français

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-392

DOSSIER N° 21008526 - ACTIONS EN INVESTISSEMENT MAÎTRISE D'OUVRAGE EXTERNE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2021 AFFECTATIONS COMPLEMENTAIRES

Dispositif : Parcs naturels régionaux - Investissement (n° 00000261)
Délibération Cadre : CR53-15 du 18/06/2015
Imputation budgétaire : 907-76-204182-476002-1700
Action : 476002046- Soutien aux programmes d'investissement

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Parcs naturels régionaux - Investissement	166 500,00 € TTC	100,00 %	166 500,00 €
		Montant total de la subvention	166 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
Adresse administrative	:	CHATEAU DE THEMERICOURT 95450 THEMERICOURT
Statut Juridique	:	Syndicat Mixte Communal
Représentant	:	Monsieur Benjamin DEMAILLY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Attribution d'une subvention au titre du Contrat de Parc 2021-2023 - volet socle - investissement

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 30 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Par délibération n° CP 2021-157 du 1er avril 2021, le programme d'actions 2021 comprenant 13 actions en investissement sous maîtrise d'ouvrage externe au parc a été voté. Parmi ces actions relevant de 7 objectifs opérationnels de la charte du PNR, 2 ont été sous évaluées par le Parc naturel régional du Vexin français. Compte-tenu des demandes des communes entre avril et juin 2021, le parc souhaite bénéficier d'une subvention complémentaire s'inscrivant dans les montants prévus par le contrat de parc 2021-2023.
Cette fiche a vocation à compléter les financements des deux actions suivantes :
Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés pour un montant de 74 500 €. Cette nouvelle enveloppe permettra de conduire environ 11 opérations d'amélioration énergétique en attente (les plus avancées parmi les 20 dossiers en contact et en préparation, dont 12 dossiers de particuliers et 8 de communes).
Restauration murs et façades pour un montant de 92 000 €. Cette nouvelle enveloppe permettra de conduire environ 15 opérations de restauration en attente (les plus avancées parmi les 45 dossiers en contact et en préparation).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément au contrat de parc 2021-2023, la Région participe à hauteur de 100% de cette action du volet socle.

Localisation géographique :

DROCOURT
FOLLAINVILLE-DENNEMONT
GOMMECOURT
BRUEIL-EN-VEXIN
JAMBVILLE
JUZIERS
MEZY-SUR-SEINE
OINVILLE-SUR-MONTCIENT
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE
VAUX-SUR-SEINE
EVECQUEMONT
FONTENAY-SAINT-PERE
GAILLON-SUR-MONTCIENT
GARGENVILLE
GUERNES
GUITRANCOURT
LAINVILLE-EN-VEXIN
MONTALET-LE-BOIS
SAILLY
SAINT-MARTIN-LA-GARENNE
BOISSY-L'AILLERIE
BREANCON
BRIGNANCOURT
CHARS
CORMEILLES-EN-VEXIN
FREMECOURT
GRISY-LES-PLATRES
HARAVILLIERS
LE HEAULME
MARINES
MONTGEROULT
NEUILLY-EN-VEXIN
SANTEUIL
THEUVILLE
ARRONVILLE
BERVILLE
ENNERY
EPIAIS-RHUS
GENICOURT
HEDOUVILLE
HEROUVILLE
LABBEVILLE
LIVILLIERS
MENOUVILLE
NESLES-LA-VALLEE
VALLANGOUJARD
LE BELLAY-EN-VEXIN
CLERY-EN-VEXIN
COMMENY
GOUZANGREZ
GUIRY-EN-VEXIN
MOUSSY
NUCOURT
LE PERCHAY
CHAMPAGNE-SUR-OISE
PARMAIN
AUVERS-SUR-OISE
BUTRY-SUR-OISE
VALMONDOIS
ABLEIGES
AVERNES
CONDECOURT
COURCELLES-SUR-VIOSNE
FREMAINVILLE
LONGUESSE
SAGY
SERAINCOURT
THEMERICOURT
US
VIGNY
AMENUCOURT
CHAUSSY
CHERENCE
HAUTE-ISLE
LA ROCHE-GUYON
VETHEUIL
VIENNE-EN-ARTHIES
VILLERS-EN-ARTHIES
AINCOURT
AMBLEVILLE
ARTHIES
BANTHELU
BRAY-ET-LU
BUHY
LA CHAPELLE-EN-VEXIN
CHARMONT
FROUVILLE
GENAINVILLE
HODENT
MAGNY-EN-VEXIN
MAUDETOUR-EN-VEXIN
MONTREUIL-SUR-EPTE
OMERVILLE
RONQUEROLLES
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
SAINT-CYR-EN-ARTHIES
SAINT-GERVAIS
WY-DIT-JOLI-VILLAGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Parcs naturels régionaux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021
L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions pour travaux de restauration du patrimoine rural, des murs et façades et aux collectivités et privés pour rénovation énergétique, changements d'équipements	166 500,00	100,00%
Total	166 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	166 500,00	100,00%
Total	166 500,00	100,00%

Annexe 3 : Fiche-projet 21003754 PNR du Gatinais français - Erreur matérielle

Commission permanente du 1er avril 2021 - CP 2021-157
Modifiée par la commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-330

DOSSIER N° 21003754 - ACTIONS EN INVESTISSEMENT SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PARC DU PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Dispositif : Parcs naturels régionaux - Investissement (n° 00000261)
Délibération Cadre : CR53-15 du 18/06/2015
Imputation budgétaire : 907-76-204182-476002-1700
Action : 476002046- Soutien aux programmes d'investissement

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Parcs naturels régionaux - Investissement	438 000,00 € HT	100,00 %	438 000,00 €
		Montant total de la subvention	438 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
Adresse administrative : 20 BOULEVARD DU MAR CHAL LYAUTEY 91490 MILLY-LA-FORET
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réaliser les actions en investissement sous maîtrise d'ouvrage du parc du programme d'actions 2021.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin de permettre la continuité des actions répondant aux objectifs de la charte, il est proposé un démarrage anticipé.

Description :
Le programme 2021 comprend des actions en investissement qui relèvent de 7 des 11 orientations de la charte du parc naturel régional :
*Connaître et gérer la biodiversité en réseau pour un montant de 60 000 €.
*Préserver la qualité de la ressource en eau pour un montant de 25 000 €.
*Améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour un montant de 38 000 €.
*Promouvoir la valeur culturelle des paysages et en maîtriser leur évolution pour un montant de 15 000 €.
*Agir en faveur d'un urbanisme garant des équilibres environnementaux et humains pour un montant de 200 000 €.
*Accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable pour un montant de 85 000 €.

*Organiser et développer une offre de tourisme durable pour un montant de 15 000 €.

Localisation géographique :

PRINGY
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
ARBONNE-LA-FORET
BARBIZON
CELY
CHAILLY-EN-BIERE
FLEURY-EN-BIERE
PERTHES
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
SAINT-MARTIN-EN-BIERE
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
VILLIERS-EN-BIERE
ACHERES-LA-FORET
AMPONVILLE
BOISSY-AUX-CAILLES
BOULANCOURT
BURCY
BUTHIERS
LA CHAPELLE-LA-REINE
CHATENOY
CHEVRAINVILLIERS
FROMONT
GARENTREVILLE
GUERCHEVILLE
LARCHANT
NANTEAU-SUR-ESSONNE
ORMESSON
RECLOSES
RUMONT
TOUSSON
URY
LE VAUDOUE
VILLIERS-SOUS-GREZ
COURANCES
DANNEMOIS
MILLY-LA-FORET
MOIGNY-SUR-ECOLE
ONCY-SUR-ECOLE
SOISY-SUR-ECOLE
BAULNE
CERNY
CHAMPCUEIL
CHEVANNES
LA FERTE-ALAIS
AUVERS-SAINT-GEORGES
BOISSY-LE-CUTTE
BOURAY-SUR-JUINE
CHAMARANDE
JANVILLE-SUR-JUINE
VILLENEUVE-SUR-AUVERS
BOUVILLE
LA FORET-SAINTE-CROIX
PUISELET-LE-MARAIS
VALPUISEAUX
BOIGNEVILLE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
BROUY
BUNO-BONNEVAUX
CHAMPMOTTEUX
COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE
D'HUISON-LONGUEVILLE
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE
MAISSE
MONDEVILLE
ORVEAU
PRUNAY-SUR-ESSONNE
VAYRES-SUR-ESSONNE
VIDELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Parcs naturels régionaux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériel, travaux études, achat panneaux, travaux relatifs à la création de nouveaux sentiers d'interprétation	438 000,00	100,00%
Total	438 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	438 000,00	100,00%
Total	438 000,00	100,00%